

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

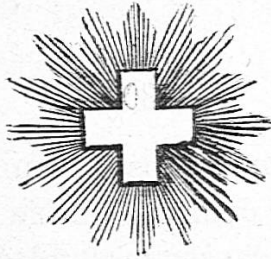
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIV<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 9  
Série A



LAUSANNE

2 mars 1918

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

---

SOMMAIRE: *La Suisse romande à l'honneur.* — *Bergsonisme et éducation.* — *Classes spéciales pour enfants à vue faible.* — *L'enseignement du français en deuxième année du degré inférieur (suite).* — *Les jardins d'écoliers de la ville de Lausanne.* — *Informations: Les traitements du corps enseignant primaire vaudois.* — *Le rajeunissement des cadres.* — *Variétés: La vocation de Jules Bernon. A bâtons rompus.* — *Bibliographie.*

---

## LA SUISSE ROMANDE A L'HONNEUR.

Dans l'espace de trois mois, les cantons de Neuchâtel, Genève et Vaud ont révisé leurs lois sur l'instruction publique primaire et accordé à leurs corps enseignants d'importantes améliorations de traitement. A Neuchâtel et dans le canton de Vaud, ces augmentations vont de fr. 600 à fr. 1200 suivant les cas, et à Genève elles sont de fr. 600 en moyenne. Le maximum du traitement d'un instituteur vaudois de la campagne était encore de fr. 2200 en 1916; porté à fr. 2400 en 1917, il passe, en 1918, à fr. 3600. Si l'on évalue à fr. 400 la valeur minimale des autres avantages légaux, soit logement et jardin, c'est une situation de fr. 4000 par an sur laquelle tous les instituteurs vaudois ayant plus de vingt ans de service peuvent désormais compter. Ce n'est pas la richesse: les intéressés n'y prétendent point. Mais c'est le nécessaire assuré.

Quoi qu'il en soit, et à moins de complications nouvelles de la situation économique (complications qui ne pourraient durer qu'un temps), un changement important s'est produit dans les conditions de vie que la plus grande partie de la Suisse romande faisait tout récemment encore à ses instituteurs et à ses institutrices. Le vote de nos Grands Conseils a une portée qui dépasse de beaucoup ses effets matériels. Il a une portée morale. Il marque l'ascension d'une

profession<sup>9</sup> qui fut trop longtemps méconnue, et qui pourtant méritait mieux que la place dont elle dut se contenter jusqu'ici. Il y a, à ce revirement, des causes profondes qu'il serait intéressant d'analyser. Peut-être le ferons-nous un jour ; pour le moment, ce serait prématuré. Avant de tenter cette analyse, nous voulons attendre de pouvoir constater quelques-uns au moins des fruits de cette heureuse évolution.

C'est un bref regard en arrière que nous voudrions jeter encore avant de conclure. Les années 1914 à 1917 ne resteront pas seulement, pour le corps enseignant suisse, et romand particulièrement, celles de l'horrible guerre. Elles ont été celles d'un marasme moral qui nous menait tout droit à une faillite de l'œuvre éducative si péniblement édifiée par nos devanciers. Exagérerions-nous peut-être ? Trop de témoignages de cet état de choses nous ont frappé pour que nous dissimulions notre pensée. La cause de ce marasme ? C'est le sentiment intime et profondément décourageant qu'avaient beaucoup de maîtres et de maîtresses de faire un travail méconnu. En ce temps de main-d'œuvre chère, l'école n'était que tolérée dans maintes communes rurales. Au début de la guerre, un assez grand nombre de localités avaient manifesté l'intention de diminuer le traitement de leurs instituteurs ! Seule l'intervention de l'Etat prévint un tel abus. Puis la vie renchérissant et les affaires marchant bien, c'est le long défilé des humiliantes demandes, tantôt accordées, tantôt longuement différées : 100 francs ci, 50 francs là, parfois 200 francs !

Il y a trois mois, la barque de l'école romande voguait encore en plein brouillard. Et voici qu'un coup de vent a chassé les nuées ; le soleil luit de nouveau ; un air vivifiant se fait sentir.

Pourquoi ne pas le dire ? Nous avons douté un instant du cœur de notre peuple campagnard ; il nous paraissait racorni par la préoccupation aiguë du seul profit matériel. Mais ce cœur de notre peuple, nous l'avons senti battre de nouveau, chaud et généreux, dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat vaudois et dans le vote unanime du Grand Conseil. Nous aurions tort de dissimuler notre joie ; et nous serions des ingrats de ne pas assurer de notre vive reconnaissance ceux qui furent les artisans de ce beau progrès.



La reconnaissance dont nous nous faisons aujourd'hui l'écho, nous savons qu'elle se traduira en actes plutôt qu'en paroles. Mais après avoir proclamé récemment les dangers d'une situation qui allait devenir intenable, nous avons maintenant le devoir d'assurer les autorités de Neuchâtel, de Genève et du canton de Vaud, qu'en améliorant la situation du corps enseignant elles ont bien servi le pays. Et c'est là, n'est-il pas vrai, notre but à tous, magistrats et fonctionnaires.

ERNEST BRIOD.

---

### BERGSONISME ET ÉDUCATION

Un disciple genevois de Bergson, M. Frank Grandjean, a fait paraître récemment une brochure intitulée : « Esquisse d'une pédagogie inspirée du bergsonisme ». Cette ingénieuse étude, dont l'auteur est déjà connu par un livre sur la philosophie bergsonienne, mérite de retenir l'attention. Elle intéressera tous ceux qui s'occupent d'éducation et d'enseignement; ils y trouveront, chacun selon son tempérament, matière à réflexion, ou l'innocent plaisir de la contradiction..... ce qui est bien quelque chose !

Le travail de M. Grandjean se compose de deux parties : une brève introduction sur le bergsonisme — fort accessible aux profanes — et des considérations pédagogiques plus étendues.

On sait que Bergson est le génial interprète de l'anti-intellectualisme moderne : sa doctrine pourrait tenir presque tout entière dans cette déclaration capitale que « l'intelligence est caractérisée par une incompréhension naturelle de la vie », ce que son précurseur, Pascal, exprimait déjà sous une autre forme, en plein XVII<sup>e</sup> siècle cartésien, quand il s'écriait : « Le cœur a ses raisons, que la raison ne connaît pas ! » Cette affirmation audacieuse contenait en germe toute une révolution dans la philosophie, que Bergson, en trois ouvrages magistraux, a définitivement consommée.

M. Grandjean a tenté de compléter la doctrine de son maître sur un point spécial, et, en bon Genevois, il essaie d'en dégager les premiers linéaments d'une pédagogie.

L'école, selon lui, vit encore, dans toute notre Europe, sous le



signe de l'intellectualisme, doctrine désormais surpassée, que la pensée contemporaine abandonne de plus en plus ; et par intellectualisme il faut entendre une conception outrée de la science, celle qui atteint son apogée vers 1850, et dont Auguste Comte fut le plus authentique représentant ; ses adeptes ne voyaient dans l'univers qu'une sorte de géométrie totale, un ensemble à jamais clos et déterminé, régi par des lois rigoureusement mathématiques ; ils pensaient avec Hegel que « tout ce qui est réel est rationnel », et ne laissaient de place dans leur système, ni au mystère, ni à l'apport imprévisible de la liberté et de la personne, de « l'évolution créatrice », comme dira Bergson ; et ils s'imaginaient pouvoir régenter l'humanité comme ils avaient expliqué le monde et la vie. Toute autre la doctrine de Bergson : l'intelligence pure, la science, n'atteindront jamais la réalité même ; elles ne se meuvent qu'à la surface des choses, dont l'essentiel échappe à leurs prises ; l'intellect n'est que le plus imparfait de nos moyens de connaître ; il porte très loin, sans doute, mais il ne va pas profond ; mais nous possédons en nous d'autres puissances qui suppléent aux incapacités de notre entendement ; par « l'intuition », nous pénétrons dans les choses et d'abord en nous-mêmes ; nous y prenons conscience de ce qui est antérieur à l'intelligence humaine ; nous y saisissons, par un contact vivant et immédiat, ce qui ne peut être ni mesuré, ni compté, ni pesé : l'esprit, la vie, la personne ; non pas la quantité des choses et des êtres, mais leur qualité.

C'est cette idée de qualité qui devrait être comme la trame de la pédagogie bergsonienne que M. Grandjean nous esquisse. Qu'il s'agisse de la matière de l'enseignement, de la formation de l'élève ou de celle du maître, c'est la qualité du savoir qui doit l'emporter sur sa quantité.

Or, que voyons-nous ? Rappelons nos souvenirs ou questionnons des écoliers : ne sommes-nous pas frappés de la disproportion qu'il y a entre la quantité des faits enseignés et la qualité des connaissances acquises ? Que de choses cent fois dites et redites à des milliers d'élèves, tous les jours, pendant des années, et qu'ils n'ont jamais réellement comprises, ni vécues, et dont ils ne sauront tirer aucun parti ; que de notions qui sont entrées dans les cerveaux,

et qui demeurent comme des poids morts dans les jeunes personnalités qu'elles encombrant ; que de verbalisme, en un mot !

On a cru qu'il s'agissait de tout enseigner, et nos programmes encyclopédiques supposent des élèves qui seraient doués d'une seule faculté, la raison, et dont le rôle est de tout apprendre, des sortes d'appareils enregistreurs, des dictionnaires vivants, tous du même format, complets, parfaits... et passifs ! Tel est, depuis la Renaissance, l'idéal qui pénètre encore nos institutions scolaires, malgré tous les progrès accomplis. Or, il ne s'agit pas d'enseigner la totalité du savoir humain, mais de bien enseigner ; ce qui importe, en définitive, pour la vie, ce n'est pas la somme des connaissances, mais leur assimilation ; si elles ne pénètrent pas en nous, comme le sang dans nos tissus, elles sont inutiles, parfois dangereuses ; il en est d'elles comme d'un mets mal digéré. « Une seule connaissance centrale est infiniment plus riche que cent connaissances superficielles, par la faculté qu'elle a de rayonner dans tous les sens et de se rattacher à d'innombrables idées parentes. » Voilà une pensée qu'il faudrait graver en lettres d'or au portail de tous les lieux d'instruction ; avec cette autre que voici : « Nous voulons faire des cours complets, comme si nos élèves ne devaient plus rien apprendre après avoir passé par nos mains. Il serait beaucoup plus intelligent et profitable de leur faire entrevoir certaines lignes directrices, de les lancer sur certaines voies, en un mot de *suggérer* au lieu d'*énumérer*. » Il faudrait donc abandonner une conception surannée de l'examen en vertu de laquelle l'élève doit avoir présentes à l'esprit, à un moment donné, une foule de notions disparates qu'il ne pourra qu'oublier ensuite. Car il en est de la nutrition intellectuelle comme de l'autre : elle se fait d'après certaines lois, que les éducateurs ne sauraient ignorer — ou dédaigner — sans s'exposer à des mécomptes ; et, de même qu'il ne faut pas gaver l'esprit, il ne faut pas traiter tous les cerveaux au même régime ; il y a des tempéraments intellectuels divers, qui tiennent étroitement au tempérament physique, moral ou sentimental ; et nous savons bien qu'en chacun de nous la même idée, le même fait, a sa couleur et sa résonance particulières, ses réactions propres. Il y a des classes d'esprits comme il y a des familles de plantes ;



Pascal distinguait déjà ceux qui ont l'esprit de finesse et ceux qui ont l'esprit de géométrie. Or, l'école semble faite surtout pour ces derniers.

En résumé, n'enseignons pas tout, ni à tous de la même façon ; et ne mettons pas toutes les connaissances, toutes les branches sur le même plan ; il y a, entre elles, des distinctions de valeur à établir, comme entre les esprits ; car qui dit qualité dit choix, hiérarchie. Il y a les petits faits, et il y a les grandes idées, qui seules éclairent et vivifient l'esprit, car qu'est-ce qu'un fait sans son interprétation ? Donnons donc des chapitres choisis, dans chaque domaine ; éveillons l'intérêt par des vues d'ensemble : l'érudition ne convient pas à la jeunesse, pas plus d'ailleurs que le dogmatisme tranchant ; aussi ne faut-il pas se borner à donner des résultats tout simplement, mais initier nos élèves aux méthodes qui, dans chaque science, ont préparé les découvertes que nous enregistrons ; ce n'est pas les rendre sceptiques — bien au contraire — que de les habituer d'emblée au relativisme foncier de la science, de leur en faire voir les limites, sans quoi ils s'imagineraient, dans la naïve présomption de leur âge, que tout se sait et se connaît, et c'est précisément ce qu'il faut éviter ; la vie d'ailleurs, comme la recherche personnelle, se chargerait — souvent trop tard — de leur ouvrir les yeux !

Nos écoles produisent encore trop de ces natures froides et banales, quelconques et interchangeable, qui se borneront à posséder un baccalauréat, excellents citoyens, cela va sans dire, mais qui meurent sans avoir vécu ! Ils étaient nés pourtant pleins de vie, et peut-être de promesses ; mais dame ! après dix ans de classe !....

Il faudrait essayer de développer l'être tout entier, avec sa spontanéité, son initiative, son sens du beau, et même — ô scandale ! — sa joie de vivre. Il faudrait croire — un peu — à la personnalité une et indivisible et ne pas séparer toujours ce que Dieu a uni.

Telles sont quelques-unes des idées que M. Grandjean développe avec talent. Je ne veux pas en essayer ici la critique, mais seulement souligner leur importance. Je sais tout ce qu'on peut alléguer contre les réformes préconisées par les éducateurs modernes et les difficultés pratiques qu'elles soulèvent. Ce problème est un des



plus difficiles de notre temps, et pourtant il travaille les esprits, et il faudra bien lui trouver une solution. Il est à l'ordre du jour dans tous les pays, mais le public, trop souvent, ne paraît pas s'en douter. Chez nous pourtant, les meilleurs esprits s'en préoccupent. Qu'on lise, entre autres, le beau travail que le directeur de l'École supérieure de Bâle présentait, il y a un an, à la Société des maîtres de gymnases suisses; ou bien ce délicieux numéro des « Cahiers Vaudois » intitulé : « Le pédagogue n'aime pas les enfants. » (Écrit par un homme du métier !)

Et qu'on se représente bien que l'Europe d'après la guerre ne pourra plus jamais être celle d'avant la guerre; qu'un esprit nouveau devra — bon gré mal gré — pénétrer les institutions humaines, dont l'école n'est certes pas la moins importante. On ne met pas le vin nouveau dans de vieilles outres, et le bergsonisme est comme un vin nouveau qui fermente et fait sauter le vase clos de nos vieux intellectualismes rigides. MARCEL DU PASQUIER.

---

#### CLASSES SPÉCIALES POUR ENFANTS A VUE FAIBLE

La Rédaction de l'*Educateur* nous communique une lettre de l'*Union centrale suisse pour le bien des aveugles*, dont les délégués se sont assemblés à Fribourg le 14 octobre 1917, pour y discuter un rapport de M. A. Gamper, de Wängi, en Thurgovie, actuellement maître aux classes spéciales pour enfants à vue faible de Stuttgart<sup>1</sup>. Conformément aux conclusions du rapporteur, l'Union centrale suisse aimerait voir se créer dans nos grandes villes des classes semblables. C'est afin de provoquer une discussion générale sur ce sujet que l'Union suisse s'adresse aujourd'hui à la presse pédagogique; elle aimerait être nantie de l'opinion d'un certain nombre de membres du corps enseignant.

M. Gamper démontre avec force que l'enfant à vue faible ne doit pas être mis à l'asile des aveugles. Il est capable d'apprendre d'autres métiers que ceux que l'on enseigne aux aveugles, et son séjour parmi eux peut être plus tard pour lui un obstacle au succès. Mais c'est plus encore dans l'intérêt des aveugles eux-mêmes, que l'enfant à vue faible ne doit pas leur être assimilé; car ce dernier, si mal loti qu'il soit, n'en possède pas moins sur l'aveugle une indiscutable, une immense supériorité; il apprend facilement ce qui exige de l'aveugle une longue patience, et il est assuré du succès dans bien des entreprises où l'aveugle risque fort d'échouer. L'aveugle sent alors cruellement son infirmité; ce sentiment funeste engendre le manque de confiance en soi-même, la perte de toute joie au travail, le découragement et l'amertume. M. Gamper cite à ce propos ce cri du

<sup>1</sup> *Städtische Volksschulklassen für schwachsichtige Kinder.*

cœur échappé au directeur d'une école pour aveugles : « Les enfants à vue faible sont une croix pour nous ! »

La place de ces enfants n'est donc pas à l'asile des aveugles, elle est à l'école. Mais l'élève dont la vue est très basse a souvent beaucoup de peine à suivre ses camarades plus favorisés. Il est nécessairement préterité, et le maître ou la maîtresse sont parfois induits à taxer de paresse ou d'inaptitude, des déficits intellectuels dont la cause est pathologique avant tout ; d'autre part, dans les classes normales, souvent très nombreuses, il est impossible au personnel enseignant de s'occuper particulièrement, comme il le faudrait, des élèves à vue faible. Créons donc pour eux, conclut M. Gamper, et avec lui toute l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles, des classes spéciales dans nos principales villes.

M. Gamper esquisse ensuite le programme de ces classes. Nous ne pouvons songer à le suivre dans cette étude détaillée, pas plus que nous n'avons pu le faire pour la partie proprement médicale de son travail. Nous nous bornerons à ceci : L'institution des classes préconisées par l'Union suisse exige une étroite collaboration de l'oculiste et du pédagogue. Le nombre des élèves sera au maximum de vingt par classe. Tout le matériel d'enseignement devra être approprié à la faiblesse visuelle des enfants ; les travaux manuels auront une importance capitale ; ici plus encore qu'ailleurs, déclare M. Gamper, l'école où l'on étudie (*Lernschule*) doit se transformer en école où l'on travaille (*Arbeitschule*).

Les classes spéciales pour enfants à vue faible, encore inconnues en Suisse, existent déjà dans certains pays, en Angleterre, par exemple. Les villes de Mulhouse et de Strasbourg en possèdent aussi. « Nous autres pédagogues, dit M. Gamper, nous nous vantons volontiers d'être des gens de progrès ; eh bien, s'écrie-t-il, montrons-le donc en nous intéressant à ce progrès indiscutable que sera la création des classes spéciales pour les enfants à vue faible.

ALB. C.

---

## L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN DEUXIÈME ANNÉE DU DEGRÉ INFÉRIEUR (Suite).

(Rapport présenté à la Conférence du district de Vevey, le 10 novembre 1917.)

Quelle est maintenant la tâche du degré inférieur, et plus spécialement celle de la seconde année ? Chacun sait qu'au commencement de la scolarité l'enseignement du français est divisé en deux parties distinctes : *la parole* et *l'écriture*. Il a fallu apprendre au petit écolier de 7 ans à parler, à exprimer sa pensée, puis lui montrer comment on représente les sons, les syllabes, les mots, l'exercer à penser en lisant et à lire en pensant ; ensuite est venu le moment de fixer par la plume les sons entendus, les mots lus, les pensées exprimées. Le langage parlé, la lecture et le langage écrit s'associent bientôt dans ce programme d'enseignement et se prêtent un mutuel appui. Au début, le parler tient la plus large place ; l'écolier lit peu et écrit encore moins. Puis insensiblement, dans la seconde année surtout, la lecture prend plus d'importance et l'écriture augmente en proportion. Mais toute cette activité n'a d'autre objet que de fournir à « la



pensée » les meilleurs moyens d'expression : c'est elle qui, constamment en éveil, alimente les leçons de choses, les causeries variées que provoque l'enseignement, mettant en relation les mots entre eux ; et avec les idées qu'ils représentent, c'est elle qui sert de fil directeur dans les exercices de vocabulaire et de grammaire. A mesure que la langue est mieux pensée et parlée, elle est mieux comprise dans sa forme écrite ; et mieux elle est lue, meilleure aussi sera la rédaction qui servira de couronnement à ce long travail de préparation.

\* \* \*

Telles sont, brièvement résumées, les raisons qui ont autorisé les auteurs du plan d'études à élaborer le programme actuel de l'enseignement du français. Si nous examinons en effet notre plan d'études, nous voyons que, pour le degré inférieur, l'enseignement de la langue maternelle est divisé en trois parties :

1. l'élocution,
2. la lecture,
3. le vocabulaire et l'orthographe.

Dans la première année, où l'enfant doit surtout apprendre à parler, l'élocution tient la plus large place : il faut apprendre à l'écolier à nommer les objets, à énumérer les actes, à former une phrase correcte, une proposition. On exerce la lecture des syllabes, des mots, des phrases graduées, et parallèlement l'écriture des lettres et des mots. Enfin on lui enseigne à distinguer et à classer les noms de personnes, d'animaux et de choses, à reconnaître dans un texte connu le nom, le qualificatif et le verbe.

Si cet enseignement a été donné d'une façon rationnelle pendant toute la première année, un écolier de 8 ans de force moyenne saura, je crois, répondre par une phrase complète aux questions du maître, il lira déjà à peu près couramment et saura écrire sous dictée sans trop de fautes grossières les mots et les phrases dont il comprend bien le sens. Développer et perfectionner tout cela, telle sera la tâche de la seconde année d'enseignement.

\* \* \*

**I. Elocution.** Comment procéder pour enseigner l'élocution ? J'ai dit plus haut qu'il n'était plus question de donner des leçons d'élocution, et il est à souhaiter que cette rubrique disparaisse totalement de tous nos tableaux de leçons, puisque l'élocution se rattache à toutes les leçons orales. Quels moyens faut-il donc employer pour apprendre aux élèves à parler d'une manière correcte et précise. Il me semble qu'on pourrait diviser cet enseignement en trois parties.

1<sup>o</sup> Vous savez combien nos enfants aiment les *récits*, les *histoires*. Les faire rendre compte de récits très courts, d'abord par phrases détachées, puis par discours suivi, résumer un récit en idées principales, les exercer à faire un sommaire avec l'aide de la maîtresse, voilà, me semble-t-il, d'excellents exercices d'élocution. Ils n'iront pas sans difficulté au début. Les premières fois, quand on raconte une histoire aux enfants, on est étonné de voir qu'ils n'ont pas l'air de s'intéresser énormément, et quand on leur demande de raconter à leur tour, on n'en trouve guère que quatre ou cinq, toujours les mêmes, qui veulent bien essayer. Ils n'osent pas parce qu'ils ne savent pas. Il convient alors de poser



beaucoup de questions, de faire répéter les réponses correctes par les mauvais élèves, et surtout de laisser le petit narrateur parler son propre langage enfantin, pittoresque, de le corriger gentiment, sans moquerie. Il s'enhardira alors, et au bout de quelques semaines, ces leçons deviendront extrêmement utiles pour l'élève, qui apprendra à exprimer sa pensée et à la condenser en une phrase correcte.

2<sup>o</sup> Faisons de nombreux exercices de *rédaction orale de phrases*, au moyen d'un élément donné. Voici un exemple : Si l'on a appris les demeures des animaux, on fera compléter aux élèves des phrases dans le genre de celles-ci : Les abeilles font leur miel dans la — ruche. — Le renard se cache dans un — terrier. — Les enfants doivent trouver les mots « ruche » et « terrier ». Ou, par exemple, donner un adjectif et faire trouver son contraire : L'enfant est petit, l'homme est — grand. — L'été est chaud, l'hiver est — froid. — La rue est large, le sentier est — étroit, — etc. On peut aussi faire trouver le terme propre équivalant à une définition; ce terme peut être un nom, un verbe, un qualificatif. On demandera par exemple : Comment appelle-t-on celui qui fabrique les meubles ? L'enfant apprendra que c'est l'ébéniste. Ces exercices oraux, qui forceront l'élève à répondre par une phrase entière, prennent très peu de temps. Quelques minutes à la fin d'une leçon suffisent.

3<sup>o</sup> Les *leçons de choses et de géographie locale* sont des leçons d'élocution. On fera énumérer les parties essentielles d'un objet étudié, indiquer les qualités caractéristiques d'un animal, d'un végétal, d'un objet ou d'une matière quelconque en surveillant et corrigeant constamment le langage de l'enfant. Cette surveillance constante, souvent pénible et énervante, a une très grande importance, car elle sert de préparation générale à la composition, par l'acquisition d'idées nombreuses, claires et précises, par des habitudes de classement, et par la recherche des idées générales, ce qui développe le jugement et le raisonnement. L'expression doit être l'objet d'une attention particulière. Savoir parler est une chose très utile en soi, mais elle ne l'est pas moins comme préparation à l'art d'écrire, car il est évident que l'enfant rédigera d'autant mieux qu'il parlera avec plus d'aisance et de correction. C'est pourquoi la formation, l'enrichissement du langage, l'élocution, en un mot, peuvent être considérés comme une tâche importante de l'enseignement. (A suivre.) MARGUERITE JAYET.

---

## LES JARDINS D'ÉCOLIERS DE LA VILLE DE LAUSANNE

Grâce au concours d'intelligentes initiatives et de bonnes volontés, la ville de Lausanne a aujourd'hui ses « Jardins d'écoliers ». Nous disons « Jardins d'écoliers » et non « jardins scolaires », car il y a une nuance : l'un est propriété individuelle, l'autre propriété collective.

Les terrains choisis sont situés à la place de Milan, à Beaulieu et au pré des Toises. Dès le début d'avril 1917, les travaux commençaient. Les terrains vagues, labourés à la charrue, furent divisés en petits jardins de dix mètres carrés chacun, soit au total 380 jardins. En outre, à la place de Milan fut créé un plantage

commun pour l'Ecole ménagère où jardinèrent douze jeunes filles pendant toute la saison.

Un plan unique fut adopté pour l'établissement de chaque jardin, comprenant deux carreaux et une plate-bande.

Chaque élève a semé une ligne de pois et deux lignes de haricots nains dans un carreau ; dans l'autre, il a été planté douze plants de bettes, vingt salades pommées et vingt laitues. La plate-bande qui relie les deux carreaux fut destinée à un semis de radis et de carottes, à quatre pieds de tomates et à une bordure de chicorée amère et de persil.

Comme légumes d'automne, après la récolte d'été, il a été planté, dans le même espace, 80 poireaux, 35 choux d'hiver et 20 chicorées scaroles. La valeur totale des récoltes a varié entre 16 et 23 francs par jardin, résultat fort réjouissant pour la première année, étant donnée la nature des terrains mis en culture. Prenons une moyenne de 20 fr. par jardin, on arrive à un total de 7600 francs pour l'ensemble des jardins d'écoliers. Inutile d'ajouter que chaque élève disposait complètement des produits de son jardin. Les graines, plantons et outils furent fournis par la commune.

Le programme du travail fut élaboré avec soin ; les petits jardiniers furent répartis en groupes d'une vingtaine d'élèves, venant travailler à tour de rôle, deux fois par semaine, de 5 à 7 h. du soir pendant la période d'école, et de 7 à 9 h. du matin pendant les vacances. A part cela les élèves pouvaient venir tous les jours à leur jardin pendant les heures d'ouverture. Le contrôle des absences et des présences fut fait très régulièrement. Tous les élèves ont cultivé les mêmes légumes ; de cette façon, on a pu obtenir une saine émulation et une évaluation plus exacte des produits récoltés dans chaque jardin.

Et maintenant quel est le but poursuivi par la création de ces jardins et quelle influence l'enseignement du jardinage peut-il avoir sur les enfants ?

Au point de vue moral, pour les enfants de la ville, c'est le meilleur moyen de les mettre en contact avec la nature, de la leur faire aimer, de développer en eux le goût d'un travail sain et de les intéresser à la terre.

Au point de vue hygiénique, c'est un moyen des plus sûrs et des plus efficaces de fortifier l'enfant, de l'entraîner graduellement au travail physique, de lui permettre de passer tous les jours une ou deux heures en plein air. Rien n'était plus attrayant que de voir ces jeunes garçons, le torse nu, au grand soleil, arrosant, sarclant, râtissant les allées, cueillant les produits de leur jardin. Avec quelle fierté et quelle joie ils s'en retournaient à la maison, le panier rempli !

Au point de vue économique et matériel, il est important de favoriser la population citadine en ce qui concerne la culture des légumes dont elle a besoin. Dans la plupart de nos localités urbaines, des terrains ont été mis à la disposition des familles nécessiteuses. L'expérience a réussi, mais il est certains cas où les parents n'ont pas toujours les connaissances voulues et où les résultats n'ont pas été satisfaisants. L'enfant qui bénéficiera d'un enseignement du jardinage pourra apporter une aide efficace à sa famille.

L'œuvre des Jardins d'écoliers est créée à Lausanne ; ce ne sera pas seulement une œuvre passagère, née pour la période de la guerre, mais une institution durable, définitive, acquise au progrès social.

A. DUMUID.



## INFORMATIONS

**Les traitements du Corps enseignant primaire vaudois.** — Sur la proposition de la Commission nommée à cet effet, et que présidait M. Simon, le Grand Conseil du Canton de Vaud, dans sa séance du lundi 18 février dernier, a adopté le projet du Conseil d'Etat modifiant les traitements du Corps enseignant primaire, lesquels se trouvent ainsi fixés aux chiffres ci-dessous :

*Minimum :*

Instituteurs pourvus du brevet définitif,	fr. 2400
» » » provisoire,	fr. 1800
Institutrices pourvues du brevet définitif,	fr. 1700
» » » provisoire,	fr. 1200
Maitresses froebeliennes,	fr. 1100

Le projet adopté prévoit, en outre, six augmentations triennales (la dernière après cinq ans) atteignant, après vingt ans d'enseignement, le total de fr. 1200 pour les instituteurs, de fr. 700 pour les institutrices et de fr. 400 pour les maitresses d'écoles enfantines, ce qui porte *les traitements maxima* respectivement à fr. 3600, fr. 2400, et fr. 1500 <sup>1</sup>.

On sait que le Comité de la S. P. V. proposait des chiffres quelque peu différents pour ce qui concerne les institutrices. Seules des considérations financières, a déclaré M. le rapporteur, ont empêché le Conseil d'Etat d'aller aussi loin qu'on le lui demandait. La Société pédagogique vaudoise présentait encore d'autres revendications; mais, faute de place aujourd'hui, nous y reviendrons dans notre prochaine chronique.

Nous nous bornerons pour le moment à enregistrer le vote du Grand Conseil, qui donnera satisfaction au Corps enseignant primaire vaudois. Celui-ci saura montrer sa gratitude envers nos autorités cantonales en poursuivant « avec bonne humeur et entrain » sa lourde et belle tâche. A. R.

---

## LE RAJEUNISSEMENT DES CADRES

### Lettre ouverte à M. le député Ravussin, à Orbe.

Monsieur le député,

Le corps enseignant primaire est profondément reconnaissant au Grand Conseil d'avoir adopté les propositions du Conseil d'Etat au sujet du relèvement des traitements. On a compris enfin qu'il fallait que les personnes auxquelles on confie la tâche ingrate et belle de l'éducation et de l'instruction des enfants soient rémunérées de telle façon que le souci du pain quotidien ne les empêche pas de vouer à leur profession tout le soin et la sérénité d'âme nécessaires.

Mais pourquoi, Monsieur le député, fallut-il qu'une voix discordante s'élevât au sein de l'assemblée législative une fois unanime ?

<sup>1</sup> A titre d'indication pour nos amis d'autres cantons, nous rappelons que d'après la loi vaudoise, la commune fournit aux instituteurs et institutrices un logement convenable et un jardin.



Vous êtes-vous demandé, avant de parler du rajeunissement des cadres (et quels cadres ? les vieux régents, les membres des commissions scolaires, ou les fonctionnaires du Département ? Nous supposons que vous parlez des vieux), vous êtes-vous demandé pourquoi tant de vieux instituteurs restent en fonctions à un âge avancé ? Etes-vous sûr que le travail de ces vétérans soit moins bon que celui des jeunes ?

Un instant de réflexion vous aurait fait comprendre que si les *vieux* restent à la tâche, c'est parce qu'ils n'ont jamais pu se constituer des rentes, parce que le pain quotidien, à l'heure de la retraite possible, demeure le cruel objet de leurs préoccupations.

Estimez-vous, d'autre part, que les cheveux blancs sur la tête d'un homme diminuent ses facultés intellectuelles ? Sans doute *quelques vieux* ont de la peine à remplir utilement leurs fonctions, mais c'est la très rare exception, et nous connaissons aussi de vieux régents qui font d'excellents députés et de respectables magistrats.

Je me permets donc de vous dire, publiquement, comme vous en avez eu la courtoisie à l'égard de *nos vieux*, que vous vous êtes aventuré dans un domaine que vous connaissez insuffisamment, et que vous auriez été mieux placé peut-être pour conseiller la retraite à ceux de vos collègues postiers dont on annonce parfois, dans les journaux, le jubilé après 40 ou 50 ans de services.

C. CARTIER, instituteur à Payerne.

---

## VARIÉTÉ

### La vocation de Jules Bernon. (Suite.)

Pendant la première année, Jules écrivait de longues lettres à ses parents, au régent, et même au pasteur. Les premiers temps, il avait eu le mal du pays, puis peu à peu il s'était habitué à son nouveau genre de vie.

Au café des Balances, le cantonnier ne manquait jamais l'occasion de dire :

— Vous savez, j'ai reçu une lettre de mon garçon !

Alors il la sortait de sa poche pour la faire lire à la ronde. Et chaque fois les mêmes réflexions revenaient : « Charrette, il écrit rude bien ! » ou : « Oh ! c'est qu'il est instruit votre Jules, le régent ne savait plus que lui apprendre », ou encore : « On peut dire qu'il a toujours été garçon de conduite. » Et tout le monde tombait d'accord pour dire qu'il avait eu rudement de chance.

Le cantonnier, heureux de l'effet produit, remettait la lettre dans sa poche, quitte à recommencer une autre fois.

Des années passèrent. On parla moins de Jules Bernon. On a autre chose à faire qu'à s'occuper des absents. Le cantonnier, qui avait cru tenir la fortune par le moyen de son fils, en était pour ses frais. C'est à peine s'il recevait de temps en temps une pièce de vingt francs, ce qui le laissait à peu près aussi pauvre qu'auparavant. Rien n'était changé, sauf que la marmaille poussait à vue d'œil et qu'il fallait augmenter sensiblement le contenu de la soupière.

\* \* \*

Bientôt la nouvelle se répandit que Jules Bernon allait revenir au pays pour

faire son service militaire. Le comte lui avait accordé un congé de trois mois. Alors on arrêta le cantonnier pour lui dire :

— C'est-y vrai que votre fils revient ?

Lui, répondait :

— Oh ! pas pour longtemps.

Enfin le grand jour arriva. Bernon eut une idée : « Si j'allais l'attendre à la gare avec un char ? Il aura bien deux malles toutes pleines ! » Comme il ne possédait ni char à bancs, ni cheval, force lui fut d'emprunter. Il alla trouver un voisin complaisant, Pierre Berney, le municipal, qui lui prêta son plus mauvais char à bancs — il en avait deux — et sa jument borgne. Le cantonnier ne fut guère satisfait, trouvant sans doute qu'un Parisien méritait mieux ; cependant il ne dit rien. Midi sonnait. Il rentra chez lui pour dîner ; ensuite il s'habilla.

Il mit son habit de beau drap, celui qu'il portait seulement dans les grandes occasions et quelquefois quand il communiait à Pâques ou au Jeûne.

Comme il traversait la rue pour aller atteler, des passants disaient :

— Charrette ! il est tout beau, le cantonnier.

Alors il se redressait pour avoir bonne façon.

A peine monté sur le char, il fit claquer son fouet et la vieille jument partit au trot.

On était à la fin de mai. Déjà les arbres n'étaient plus en fleurs et l'année s'annonçait précoce. Dans les prés fauchés il y avait de grandes taches claires et la campagne était uniformément verte. Toute la matinée il avait plu, mais le soleil se montrait faisant briller les gouttes de pluie sur les feuilles des arbres.

A trois heures de l'après-midi, des gamins qui jouaient au bas du village crièrent :

— Les voilà, les voilà !

Alors on sortit des maisons. Les enfants d'abord, puis les femmes ; elles se tenaient sur le seuil des portes ou derrière les contrevents mi-clos. La femme Bernon, entourée de sa marmaille, était déjà devant son logis. Les poings sur ses fortes hanches, elle attendait. La femme du garde-champêtre sortit également de sa cuisine. Comme elle était en froid avec les Bernon depuis quelque temps, et ne voulait pas avoir l'air d'assister au retour de Jules, elle alla rejoindre un groupe de commères cinquante pas plus bas.

A peine arrivée, elle dit :

— Il paraît qu'il revient, ce Parisien... On va voir ce que c'est !

Mais déjà le char à bancs passait. Jules était là, en complet gris clair, à côté de son père. Il portait, sur le bras gauche, un pardessus mi-saison. Son col double touchait presque ses oreilles et, sur son gilet, il y avait une belle chaîne de montre en or. Il regardait droit devant lui. A peine son regard allait-il de temps à autre à ses combourgeois. On eût dit un souverain de passage dans une capitale. Des anciens camarades d'école lui criaient :

— Salut, Jules, comment ça va-t-il ?

Lui, pour toute réponse, soulevait légèrement son feutre mou, et parfois laissait tomber, avec beaucoup de condescendance, un « bonjour » du bout des lèvres. Le vieux Bernon était rayonnant, jamais il n'avait eu autant d'honneurs dans sa vie.



— Cré non de sort, disait le syndic, il n'est pas peu fier, ce gamin. Il n'a pourtant pas de quoi se monter le cou. On sait assez d'où il vient.

Le facteur passait avec sa blouse écrue, à raies rouges et sa casquette bleue. Il fit le salut militaire.

Auguste Berney, qui était président de la Société de Jeunesse et caporal au bataillon de carabiniers, se tourna vers le syndic et dit :

— Faut pas qu'il vienne faire son malin par chez nous, celui-là. On lui aura d'abord réglé son compte.

Au milieu du groupe des commères, la femme du garde-champêtre se démenait :

— Avez-vous vu ses habits ! Et cette chaîne de montre en or ! C'est du propre quand on sort d'une famille de va-nu-pieds !

Ayant parlé, elle quitta le groupe. Peu à peu, les gens rentraient dans leurs maisons. Le char à bancs s'arrêta devant le logis des Bernon. Le cantonnier descendit le premier. Jules le suivit. Il n'avait pas mis pied à terre que sa mère lui sautait au cou. Elle lui parlait, le regardait. Lui ne disait rien, considérant d'un œil navré la misère de sa famille et la tristesse du logis où il allait entrer.

La mère, elle, ne remarqua pas son air d'ennui, et, se tournant vers sa progéniture :

— N'ayez pas peur, c'est votre grand frère, allez lui dire bonjour.

Alors, Jules dut accomplir une grosse corvée : celle d'embrasser ses petits frères et ses petites sœurs mal lavés, mal peignés et mal mouchés.

Mais Berney, le municipal, était là. Il venait reprendre son char à bancs et son cheval. On déchargea l'unique malle de Jules, et le cantonnier fit la réflexion qu'elle n'était pas aussi lourde qu'il l'espérait.

Le régent passait ; il dut s'arrêter, le père Bernon voulant lui faire voir son fils. Alors Jules s'avança, il souleva son feutre mou et, toujours avec l'air de condescendance qu'il avait adopté, il donna quelques détails sur son voyage.

Le régent ajouta :

— Tu te plais, là-bas ?

— Oui, assez !

— Tant mieux.

Le régent s'éloignait ; alors le cantonnier le rappela et dit assez haut pour être entendu de tout le monde :

— Hein ! monsieur le régent, ça ne vaut-il pas mieux que de l'avoir envoyé à l'Ecole normale ?

JEAN DES SAPINS.

---

## A BATONS ROMPUS

### Etymologies curieuses.

*Prendre sans vert*, prendre au dépourvu. Allusion à un vieil usage selon lequel il ne fallait pas se montrer sans rameau vert le 1<sup>er</sup> mai, sous peine de payer une amende.

*Binette*, de Binet, créateur des perruques dites *binettes*, expression qui a fini par désigner, dans le langage populaire, la tête elle-même.



*Cordon-bleu.* Charles Monselet raconte qu'au temps de Henri IV, vivaient certains gentilshommes auxquels leur qualité à la cour donnait le droit de porter le cordon bleu. La renommée de leur table était telle qu'on s'accoutuma à dire, en parlant d'un bon repas : *C'est un repas de cordon-bleu.* Puis, d'une cuisinière de mérite : *C'est une cuisinière de cordon-bleu.* Et enfin, par abréviation : un *cordons-bleu.*

A. R.

#### BIBLIOGRAPHIE

*Aux parents*, par Th. Vernet. — 1 vol. cartonné, 130 p. Prix : 2 fr. Lausanne, Edition « La Concorde ».

Ces pages sont nées de simples causeries présentées à des réunions de mères de famille. Les auditrices de ces études ont pensé qu'elles pourraient intéresser un public plus étendu. Elles ont eu raison : les conseils, les réflexions de l'auteur méritent l'attention du public. Ce sont des pensées justes et bonnes à répandre partout ; elles répondent aux besoins de notre époque troublée et apportent une lumière nouvelle à ceux que préoccupent les problèmes d'éducation. Les sujets abordés : personnalité de l'enfant, devoirs envers la jeunesse, attitude en face du mal, développement de la force morale, le mensonge, les égards, le silence, les dangers que court la foi de nos enfants, le choix d'une vocation sont inspirés d'un souffle chrétien très élevé, en même temps que de bon sens pratique. Rien de prêcheur ni d'étroit. C'est un langage ferme, élégant et souple, auquel la variété des idées donne un charme entraînant.

Parents et éducateurs trouveront dans ce petit livre de précieuses directions.

U. B.

*Pour les connaître encore mieux*, par Paolo Calvino, pasteur. Réponse au livre *Pour les mieux connaître*, du D<sup>r</sup> G. Clément, de Fribourg. En vente dans toutes les librairies. Prix : 60 centimes.

*Savez-vous bien ce que c'est qu'un vrai protestant ?* ou *Le protestantisme étudié à la lumière de la Bible*, par L.-Fréd. Galland, pasteur. Dixième édition. Société d'édition de Toulouse, 30 cent.

Nous avons signalé, dans notre partie bibliographique de l'année dernière, l'ouvrage du D<sup>r</sup> Clément, écrit en faveur de la doctrine catholique. La brochure : *Pour les connaître encore mieux* est une réponse documentée à son ouvrage. La publication de l'une et de l'autre des deux brochures signalées ci-dessus est motivée par un mouvement de propagande avéré tendant à exploiter en faveur de la doctrine catholique le trouble jeté dans les âmes par la guerre. La neutralité confessionnelle que doit observer notre journal ne nous permet pas d'entrer dans le détail des arguments et des faits avancés. Mais nous avons le devoir de signaler ces deux ouvrages de bonne foi à l'attention des « âmes troublées ».

#### OUVRAGES REÇUS :

*La guerre mondiale et les Suisses*, par S. Zurlinden. Zurich, Orell-Füssli, éditeurs. 132 pages id-8°. Prix : fr. 3. —

*La Confédération des nations*, par Carl Zimmermann, J.-J. Dubois, Henry, Wenger, Paul Tissot. Contribution à la constitution d'une démocratie mondiale. Edition « Sonor », Genève. Prix : fr. 1,50.



**HORLOGERIE**  
**- BIJOUTERIE -**  
**ORFÈVREURIE**



# **Bornand-Berthe** **Lausanne**

**8, Rue Centrale, 8**  
**Maison Martinoni**

**Montres** garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.  
**Bijouterie** or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —  
**Orfèvrerie** argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1<sup>er</sup> titre, marque Boulenger, Paris.

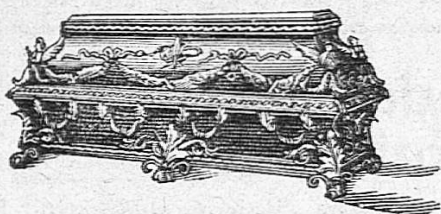
**RÉGULATEURS — ALLIANCES**

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).  
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**



Classes de raccordement  
internat et externat

## **Pompes funèbres générales**



### **Hessenmuller-Genton-Chevallaz**

S. A.

**LAUSANNE** Palud, 7  
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

**FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES**

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs  
de la Société Pédagogique Vaudoise.



## ECOLES NORMALES

**Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.**

1. Examen préliminaire : du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril.

2. Examen final : du 23 mars au 1<sup>er</sup> avril.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des Ecoles normales**, doivent s'adresser par écrit au Département de l'instruction publique, 2<sup>me</sup> service, avant le 2 mars, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander **règlement et horaire** à la Direction.

Lausanne, le 13 février 1918.

---

## Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de la ville de Berne

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langue française. Les élèves terminant avec succès la troisième année sont reçues de droit à l'Université (faculté des sciences sociales et politiques).

**Examens d'admission** : les 21 et 22 mars 1918, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire, rue Monbijou, 25. Ouverture du cours d'été : le 16 avril 1918.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 16 mars 1918, au directeur  
Dr K. FISCHER.

---

# Assurance-maladie infantile

**La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie**, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

## ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

## L'Ecole des Sciences de l'Education.

(INSTITUT J.-J. ROUSSEAU)

prépare : des **Directrices de Jardins d'enfants** (Maisons des petits), des **Agents de la protection de l'enfance**, des **Assistants de laboratoires pédagogiques**, des **Directeurs d'écoles**, etc.

Principaux enseignements : Psychologie de l'enfant, Psychologie et Pédagogie des anormaux, Pédagogie expérimentale, Education des petits, Didactique, Education morale, etc.

Le semestre d'été s'ouvrira le 10 avril.

Demander le programme au Directeur, Taconnerie 5, GENÈVE.

# MAIER & CHAPUIS

Rue et Place  
du Pont  
LAUSANNE

**10**

0

au comptant  
aux instituteurs  
de la S. P. V.



## MAISON SPÉCIALE de VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

### UNIFORMES Officiers

Toute la

### CHEMISERIE



Ustensiles  
de cuisine  
et de ménage

## FRANCILLON & C<sup>ie</sup>

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT  
LAUSANNE

### Fers, fontes, aciers, métaux

OÙTILLAGE COMPLET

### FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

Outils et meubles de jardin

Remise 5 % aux membres de S. P. R.



# EDITION FÆTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ☺ Vevey ☺ Neuchâtel

---

*La maison FÆTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.*

*Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de*

## **CHŒURS**

## **MORCEAUX POUR FANFARE**

## **ET POUR HARMONIE**

## **PIÈCES DE THÉÂTRE**

## **SAYNÈTES**

## **MONOLOGUES**

**etc., etc., etc.**

dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV<sup>me</sup> ANNÉE — N° 10.

LAUSANNE. — 9 mars 1918.



# L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef:*

**ERNEST BRIOD**

La Paisible, Cour, Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique:*

**JULIEN MAGNIN**

Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant: Abonnements et Annonces*

**JULES CORDEY**

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.  
Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

---

## COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, La Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

---

**PRIX DE L'ABONNEMENT:** Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50

**PRIX DES ANNONCES:** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**





# VILLE DU LOCLE

## Technicum

Ensuite du décès de **Monsieur Charles PERREGAUX, administrateur du Technicum, le poste d'Administrateur de cet Etablissement est mis au concours.**

Les postulants, qui doivent être porteurs d'un titre universitaire ou d'un diplôme d'un Etablissement supérieur d'une valeur équivalente, peuvent prendre connaissance du cahier des charges, auprès de Messieurs les membres du bureau, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, entre 11 heures et midi au Technicum.

Les renseignements complémentaires devront être demandés à **Monsieur Henri-Auguste Perrenoud, vice-président de la Commission du Technicum, Avenue du Technicum, N° 26, Le Locle.**

**Entrée en fonctions : 1<sup>er</sup> Mai 1918, si possible.**

Adresser offres avec pièces à l'appui, sous pli chargé, jusqu'au 20 Mars 1918, à l'adresse de **Monsieur Henri-Auguste Perrenoud, vice-président de la Commission du Technicum, Avenue du Technicum, N° 26, Le Locle.**

(P 21 034 C)

**LA COMMISSION DU TECHNICUM.**

---

## Ecoles normales

### Examens d'admission

a) Pour les cours spéciaux (Ecoles enfantines et travaux à l'aiguille, le mercredi 3 avril et le jeudi 4, à 7 heures du matin ;

b) Pour la III<sup>e</sup> classe des jeunes filles, le mercredi 3 avril, à 2 heures après midi, le jeudi 4 et le vendredi 5 avril, à 7 heures du matin ;

c) Pour la IV<sup>e</sup> classe des garçons, le jeudi 4 avril, à 2 heures après midi, les vendredi 5 et samedi 6 avril, à 7 heures du matin.

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au directeur **avant le 23 mars prochain** et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine) ;
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité ;
- e) L'indication exacte de la dernière école fréquentée.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 francs par an.

Conditions d'admission : être âgé de 16 au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempt d'infirmité préjudiciable aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission.**

Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 13 février 1918.

P. 30 722 L.

La Direction.

# VAUD

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Collège-Ecole supérieure d'Aigle

Une place de maîtresse secondaire dans cet établissement est au concours.

Obligations légales.

Les branches d'enseignement, choisies dans le programme du brevet de maîtresse secondaire avec adjonction de l'histoire biblique, seront fixées d'entente avec les autorités.

Traitement légal.

Adresser les inscriptions avec curriculum vitae au Département de l'instruction publique, 2e service, jusqu'au 22 mars 1918, à 6 heures du soir.

---

## Avis de concours

### Ecole cantonale de Commerce, Lausanne

Poste de sous-secrétaire et sténo-dactylographe.

Pour les attributions et le traitement, s'adresser au Directeur, Maupas 46, à Lausanne.

On donnera la préférence à une ancienne élève diplômée de l'école.

Inscription au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement secondaire, jusqu'au 16 mars, à 6 heures du soir.

---

## Ecole suisse de Céramique

### Chavannes-Renens

Etablissement officiel subventionné par la Confédération et l'Etat de Vaud. L'Ecole forme des potiers et des céramistes. La durée de l'apprentissage est de deux ans. L'année scolaire commence le 1er mai. Age d'admission 15 à 17 ans.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 avril.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction.

---

## Enseignement

On demande pour la Tunisie

### Institutrice diplômée

protestante, capable d'enseigner, à deux enfants de 10 à 12 ans, le piano, l'anglais ou l'allemand. P 1434 U

Pour renseignements, s'adresser à Mme L. Germiquet, rue Centrale 4a, Bienne.

---

**Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.**



Librairie PAYOT & C<sup>ie</sup>, Lausanne

---

Vient de paraître :

COLONEL SECRETAN

---

# Articles et Discours

Un vol. in-16 . . . . . Fr. 4 —

Ce livre reproduit, dans leur ordre chronologique, les principaux articles et discours que le colonel Secretan a écrits ou prononcés depuis le 1<sup>er</sup> août 1914. On y trouvera quelques-uns de ces exposés militaires qui donnaient un si limpide aperçu de la situation des armées et qui sont des modèles de critique militaire. En outre, plusieurs de ses commentaires relatifs aux événements de politique intérieure sont recueillis dans ce volume.

Il commence par ces mots : « C'est le 1<sup>er</sup> août, mais ce n'est pas un jour de fête. L'heure est trop grave pour la joie ». Il se termine par ces autres mots datés du 1<sup>er</sup> août 1917 : « Au lieu de geindre, armons-nous de fierté et goûtons notre bonheur. » Ces pensées, qui semblent encadrer l'ouvrage, embrassent une période historique formidable pour le monde en général et pour la Suisse en particulier. Et ce n'est pas seulement la grandeur des événements commentés qui prête à ces pages leur importance exceptionnelle et les impose à l'attention, c'est aussi et surtout la forte personnalité de l'auteur. Champion du droit et de la démocratie, le colonel Secretan a soutenu vaillamment les causes les plus nobles, mais dans la lutte quotidienne, il ne s'est jamais servi que d'armes courtoises. On ne saurait trouver dans ses articles un argument déloyal, un mot empoisonné. Il a le style d'un gentilhomme et sa plume est une fine épée. Ce fut un vrai Suisse sans peur et sans reproche, et ce livre qu'il laisse à tous ses compatriotes en témoigne indiscutablement.